



Mur qui m appartient !!!!

Par **Niougne**, le **07/10/2018** à **08:53**

Bonjour j 'aimerais savoir rnj ai mon mur qui est tomber sa fait 2 ans ! Je suis en procédure judiciaire avec le promoteur !!! Car c est lui qui me l a fait vite sur un premier mur présent plus costaud ...rn il compte faire des travaux derrière mon mur mettre du goudron derrière mon mur qui a un endroit le mur tout entier es tomber car il y une monter d escalier est ce que je peut refuser de mettre du goudron ou de faire autre chose derrière mon mur? Je peut faire intervenir larnPolice un huissier ??? j ai besoin de vos conseils merci !

Par **morobar**, le **07/10/2018** à **08:58**

Bonjour,rnAvant d'espérer des conseils, reprenez votre exposé incompréhensible.

Par **Niougne**, le **07/10/2018** à **09:10**

Quand j ai acheter ma maison le promoteur à la signature devais monter 3 rangs d aggro avec grillage piquet sur un mur déjà existant!! rnC est un terrain qui a été diviser en deux !!!rnLorsqu ils ont entrepris des travaux pour casser le retour d une monter d escalier de mon mur, il m ont fait tomber les 3 rangs d aggro !!! Le mur a été vite fait !!!rn Là je suis en procédure judiciaire avec le promoteur sa fait 2 ans !!! Car je ne veut pas que sa soit le promoteur qui me refasse ce mur car il a été mal fait une première foi !!! A ce jour je suis toujours en procédure judiciaire depuis août 2018 j ai à peine été contacté par l avocat de mon assurance !!! rnMais là depuis hier les voisins nous appris que le promoteur a pris une société pour entreprendre des travaux mettre du goudron derrière mon mur qui es toujours par terre car je suis en procédure !!! Est

ce que je peut refuser de mettre du goudron derrière ou autre chose des gravats ? Il faut faire intervenir qui pour faire constater ?
Merci d avance .

Par **morobar**, le **07/10/2018** à **09:26**

Bonjour,
Vous auriez du laisser le constructeur refaire le mur dans le cadre de sa garantie.
C'est comme cela que ça va se terminer de toutes façons et entretemps vous aurez enrichi inutilement votre avocat.
Votre histoire de goudron n'indique pas si celui-ci va être appliqué sur le mur, sur votre terrain ou sur le terrain de votre voisin.

Par **Niougne**, le **07/10/2018** à **09:34**

Il y a aucune garantie décennale j attend toujours d ailleurs!!!
Il n est pas honnête !
Il a fait construire à coter 4 appart et il son aussi embêter car il son des infiltrations et eux on sensément une garantie décennale il essaie de la faire vous marcher et personne ne répond!!!! Car elle aussi est inexistante !!!
C est un promoteur malhonnête !!